



Charte

Le Comité Stratégique de WIF veille avec soin à l'adéquation du binôme formé entre le Mentor et la Mentee. Mentor et Mentee sont les garants du succès de leur travail en commun basé sur la confiance et l'honnêteté mutuelles : c'est un véritable contrat de confiance ! Ils doivent donc adhérer pleinement aux principes de la Charte de WIF.

Les Mentors

- Tous les Mentors, hommes et femmes, sont bénévoles et agissent en partageant la même philosophie et communauté de valeurs : accompagner des femmes ayant un projet d'entreprise avec une vraie dimension entrepreneuriale, ouverte et respectueuse « du monde », pour s'inscrire dans la société en y créant de la valeur et de l'emploi
- Les Mentors apportent leur expérience et/ou leur regard plus transversal par rapport au projet en question : ils doivent agir en toute objectivité.
- Pour répondre aux besoins des Mentees, les Mentors apportent le conseil dans leurs domaines de compétences respectifs, l'accès à leurs réseaux, le partage d'expériences, la préparation psychologique et technique aux principales étapes de la création d'entreprise, etc.
- Les Mentors peuvent le cas échéant faire appel à l'expertise de l'un ou l'autre des Mentors réunis au sein de WBMI
- Les Mentors s'engagent à apporter le temps et l'énergie nécessaire pour cette tâche, avec l'envie de transmettre et d'accompagner les créatrices.
- Les Mentors respectent une totale confidentialité sur les projets de leur Mentee

Les Mentees

- Les Mentees bénéficient d'entretiens réguliers et individualisés avec leur Mentor sur une période de 6 à 9 mois
- Les Mentees s'engagent à identifier précisément leurs besoins dès les premiers entretiens
- Les Mentees doivent s'investir avec régularité, sérieux et confiance dans la relation avec leur Mentor en n'hésitant pas à faire part de leurs doutes et questions en toute franchise
- Les Mentees doivent être prêts à entendre et accepter de manière constructive toutes les remarques ou suggestions du Mentor
- Les Mentees doivent respecter la valeur de l'investissement du Mentor et notamment en le tenant informé des suites à l'issue de la période de mentoring

Engagement de confidentialité
entre la fondation WIF, ses Mentors, ses Mentees, et ses membres

Je soussigné-ée

et WIF, représentée par sa présidente Martine Liautaud,

s'engagent à respecter la plus stricte confidentialité quant aux projets et dossiers présentés par les Mentees dans le cadre du programme de mentoring de WIF. Cette obligation de confidentialité inclut l'entourage familial proche du membre de WIF. Cet accord vaut pour la durée du programme et les 2 années suivantes, à compter de la date de signature.

Fait à Paris, le

Membre (Nom, Prénom)
signature et mention « lu et approuvé »

WIF, Martine Liautaud
signature et mention « lu et approuvé »